

Mardi, 12 juin 2007

Le Chef de l'Etat préside un conseil ministériel sur la situation générale de l'environnement



Dans le cadre du suivi de la visite inopinée effectuée, lundi, par le Président Zine El Abidine Ben Ali à la "Résidence des Oasis" dans la commune de La Goulette, pour prendre connaissance de la situation du milieu de vie dans cette zone, à l'occasion de la Journée nationale de la propreté et de la protection de l'environnement, un conseil ministériel s'est tenu, mardi matin, sous la présidence du Chef de l'Etat pour évaluer la situation générale de l'environnement et de la propreté du milieu et les moyens d'impulser les efforts dans ce domaine.

Le conseil a notamment évoqué certains faits constatés dans les quartiers populaires et les nouveaux regroupements résidentiels, consistant notamment, en l'accumulation des gravats et des déchets ménagers sur les terrains nus à l'intérieur des zones urbaines, et en l'absence d'entretien des espaces verts.

Le conseil s'est penché sur les moyens de remédier à ce phénomène et a arrêté les mesures suivantes :

- Engager une vaste opération de propreté et de protection de l'environnement et assurer l'entretien des plantations réalisées à l'occasion de la fête de l'arbre
- Réserver des espaces municipaux provisoires pour le dépôt des gravats et des déchets de jardins
- Clôturer les terrains nus relevant des terres domaniales ou des sociétés immobilières publiques, situés à l'intérieur des périmètres communaux
- Inciter les propriétaires de terrains nus constructibles à les bâtir ou à les clôturer et prendre des mesures légales répressives lorsque ces terrains sont laissés à l'abandon ou en cas de non-respect des délais impartis à la construction
- Réviser le découpage de certaines communes afin de conférer plus d'efficacité aux interventions de ces municipalités
- Réviser les critères de mise en disponibilité des présidents des municipalités à forte densité démographique et urbaine
- Dynamiser le programme d'acquisition de matériels et d'équipements en vue de renforcer les moyens dont disposent les communes pour enlever les déchets et assurer la propreté du milieu
- Renforcer les procédures légales et les moyens de contrôle pour réprimer les infractions à la propreté et à la protection de l'environnement commises par les entreprises du bâtiment et par tous les

contrevenants à la réglementation municipale et à la réglementation régissant le secteur du bâtiment, afin d'éviter que les terrains nus ne se transforment en dépotoirs.

Le Président Zine El Abidine Ben Ali a recommandé d'appliquer la loi avec fermeté, dans la transparence et avec efficacité, de manière à limiter les manquements au règlement et le laisser-aller. Il a également souligné l'importance du rôle des comités de quartiers, du tissu associatif et des syndicats d'immeubles dans la préservation de l'environnement et de la propreté du milieu et en matière de sensibilisation et de diffusion de la culture environnementale.